

4711 Yonge Street
Suite 700
Toronto ON M2N 6K8
Telephone: 416-325-9444
Toll Free 1-800-268-6653
Fax: 416-325-9722

4711, rue Yonge
Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8
Téléphone : 416 325-9444
Sans frais 1 800 268-6653
Télécopieur : 416 325-9722



Ontario

Deposit Insurance
Corporation of Ontario
Société ontarienne
d'assurance-dépôts

COMMUNIQUÉ AU MOUVEMENT

Le 18 octobre 2007

Numéro 56

À tous les membres de conseils d'administration, directeurs et chefs de la direction

La Société ontarienne d'assurance-dépôts annonce la création d'un Bureau de l'ombudsman

En attendant la promulgation des modifications à la *Loi sur les caisses populaires et credit unions* (la Loi) et après avoir consulté le ministre des Finances et la Coalition of Caisses populaires and Credit Unions of Ontario, le conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a le plaisir d'annoncer la création d'un Bureau de l'ombudsman.

Le conseil est actuellement à la recherche d'un candidat pour pourvoir le poste de l'ombudsman ainsi créé. Il s'agit d'un poste à temps partiel dont le titulaire relève directement du conseil d'administration et doit avoir les qualifications suivantes :

- **Connaissance :**
 - du secteur des caisses populaires et credit unions et de ses activités;
 - de la Loi, des règlements et autres règles régissant les établissements assurés;
 - du mandat, des politiques et des procédures de la SOAD.
- **Habilité :**
 - à communiquer efficacement;
 - à rester neutre et indépendant;
 - à jouer un rôle de médiateur entre les parties.

La confidentialité étant un impératif dans ce poste, les actuels administrateurs, dirigeants ou employés de caisses populaires ou credit unions n'y sont pas admissibles. La rémunération se fera sous forme d'honoraires payés d'avance, complétés d'un supplément calculé au taux horaire, selon les normes en vigueur au gouvernement de l'Ontario.

Vous trouverez ci-joint un résumé des fonctions et responsabilités du Bureau de l'ombudsman. Pour tout complément d'information, veuillez téléphoner à Yasmin Khoja, secrétaire corporative de la SOAD, au numéro 416 325-9575, ou lui envoyer un message par courriel à l'adresse ykhoja@soad.com.

Les personnes intéressées voudront bien envoyer leur candidature au président du Comité des ressources humaines du conseil d'administration d'ici au 15 novembre au plus tard, à l'adresse suivante :

Paul Mullins
Président, Comité des ressources humaines
Société ontarienne d'assurance-dépôts
4711, rue Yonge, Bureau 700
Toronto (Ontario) M2N 6K8

Résumé des fonctions et responsabilités de l'ombudsman

L'ombudsman de la SOAD enquête sur les plaintes et recommande des solutions. Ces plaintes doivent obligatoirement avoir trait à des questions de réglementation opposant les établissements assurés et la SOAD ou à des conflits entre déposants ou emprunteurs de caisses populaires ou de credit unions en liquidation, pour lesquels on ne trouve aucune solution au niveau opérationnel. L'ombudsman permet de résoudre les problèmes en aidant les plaignants à définir des plans d'action et en conseillant les parties en présence, mais il ne peut à aucun moment prendre une décision sur des questions en litige ni se comporter en défenseur des plaignants, de la SOAD ou d'autres parties.

L'ombudsman n'est pas habilité à traiter d'affaires qui font l'objet :

- d'audiences ou d'appels devant le tribunal prévus par la Loi;
- de mesures d'exécution lorsqu'un ordre a été donné;
- d'une procédure judiciaire;
- d'un ordre de mise sous administration ou en liquidation;
- de mesures de réglementation relevant du surintendant des services financiers.

Les informations et pièces recueillies durant les entrevues avec les plaignants et les dossiers confidentiels établis au cours des enquêtes doivent être utilisés seulement pour les besoins de ces dernières et ne sauraient être divulgués par le Bureau de l'ombudsman.

L'ombudsman est également appelé à adresser des recommandations au conseil d'administration de la SOAD sur les changements systémiques susceptibles de remédier aux problèmes répétitifs révélés par les enquêtes.

L'ombudsman relève du conseil de la SOAD et il garde son indépendance vis-à-vis des programmes d'exploitation.